

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de prestations techniques pour cinéma en plein air

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de prestations techniques avec la S.A.S. Nord-Ouest Exploitation Cinémas domiciliée Square Raoul Grimoin Sanson 76500 ELBEUF pour l'organisation de trois séances de cinéma en plein air les 1^{er}, 8 et 11 juillet 2023 à l'occasion du festival des Mascarets pour un montant de 5.466 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 27 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,

Acte publié le 06.04.23



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230327-83-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine